

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-25

## CONTRACTUALISATION N° 3 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-SARDOS ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Saint-Sardos sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 798 146 € H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépenses éligibles	Taux	Montant de la subvention
<u>Bâtiments communaux</u>			
1-Aménagement du secrétariat de mairie 1° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
2-Aménagement du secrétariat de mairie 2° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
3-Salle de travail des élus 1° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
4-Salle de travail des élus 2° tranche	14 711 €	24%	3 531 €
5-Restructuration intérieure d'un bâtiment Communal 1° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
6-Restructuration intérieure d'un bâtiment Communal 2° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
7-Création du bureau du maire	15 500 €	24%	3 720 €
8-Aménagement des archives et des locaux techniques 1° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
9-Aménagement des archives et des locaux techniques 2° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
10-Aménagement de la salle du Conseil municipal 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
11-Aménagement de la salle du Conseil municipal 2° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
12-Création d'une salle de réunion 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
13-Création d'une salle de réunion 2° tranche	16 727 €	24%	4 014 €
14-Travaux d'accessibilité à la mairie	16 750 €	24%	4 020 €

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<u>Urbanisme et environnement</u>			
<b>15</b> -Réfection de la cour de l'école	19 000 €	24%	4 560 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
<b>16</b> -Extension de l'école	212 714 €	50%	106 357 €
<b>17</b> -Ré-aménagement de l'école	210 720 €	50%	105 360 €
<b>18</b> -Ré-aménagement de la cantine (100 places)		168 x 100	16 800 €
<b>19</b> -Consolidation des planchers de l'école 1° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
<b>20</b> -Consolidation des planchers de l'école 2° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
<b>21</b> -Travaux d'isolation et d'électricité 1° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
<b>22</b> -Travaux d'isolation et d'électricité 2° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>318 582 €</b>

### RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	<b>798 146 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>732 622 €</b>
Subvention globalisée	<b>318 582 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>39,91 %</b>

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **106 194 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **106 194 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **106 194 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune de Saint- Sardos ;
- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Montant</b>
N° 1 à 9 et 14	204 1437	74	37 311,00 €
N° 10 à 13	204 1436	74	17 694,00 €
N° 15	204 1434	74	4 560,00 €
N° 16	204 147	21	106 357,00 €
N° 17 et 18	204 146	21	122 160,00 €
N° 19 à 22	204 145	21	30 500,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 janvier 2007**

CP 07/01-25

**CONTRACTUALISATION N° 3 ENTRE LA COMMUNE DE  
SAINT-SARDOS ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve le contrat d'équipement pour la réalisation d'un programme estimé à 798 146 €HT à conclure avec la commune de Saint-Sardos ;
- Accorde à la commune de Saint-Sardos une subvention globalisée de 318 582 € payable en trois annuités (la première de 106 194 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 106 194 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 106 194 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<u>Bâtiments communaux</u>			
1-Aménagement du secrétariat de mairie 1 <sup>o</sup> tranche	15 500 €	24%	3 720 €
2-Aménagement du secrétariat de mairie 2 <sup>o</sup> tranche	15 500 €	24%	3 720 €
3-Salle de travail des élus 1 <sup>o</sup> tranche	15 500 €	24%	3 720 €

<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention</b>
4-Salle de travail des élus 2° tranche	14 711 €	24%	3 531 €
5-Restructuration intérieure d'un bâtiment Communal 1° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
6-Restructuration intérieure d'un bâtiment Communal 2° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
7-Création du bureau du maire	15 500 €	24%	3 720 €
8-Aménagement des archives et des locaux techniques 1° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
9-Aménagement des archives et des locaux techniques 2° tranche	15 500 €	24%	3 720 €
10-Aménagement de la salle du Conseil municipal 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
11-Aménagement de la salle du Conseil municipal 2° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
12-Création d'une salle de réunion 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
13-Création d'une salle de réunion 2° tranche	16 727 €	24%	4 014 €
14-Travaux d'accessibilité à la mairie	16 750 €	24%	4 020 €
<u>Urbanisme et environnement</u>			
15-Réfection de la cour de l'école	19 000 €	24%	4 560 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
16-Extension de l'école	212 714 €	50%	106 357 €
17-Ré-aménagement de l'école	210 720 €	50%	105 360 €
18-Ré-aménagement de la cantine (100 places)		168 x 100	16 800 €
19-Consolidation des planchers de l'école 1° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
20-Consolidation des planchers de l'école 2° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
21-Travaux d'isolation et d'électricité 1° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
22-Travaux d'isolation et d'électricité 2° tranche	15 250 €	50%	7 625 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>318 582 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département ;

- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Montant</b>
N° 1 à 9 et 14	204 1437	74	37 311,00 €
N° 10 à 13	204 1436	74	17 694,00 €
N° 15	204 1434	74	4 560,00 €
N° 16	204 147	21	106 357,00 €
N° 17 et 18	204 146	21	122 160,00 €
N° 19 à 22	204 145	21	30 500,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,